

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LANDIVY**

Séance du 12 mai 2026

Le douze mai deux mil vingt-six à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Landivy, convoqué le sept mai deux mil vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Mairie, sous la présidence de Monsieur HAMEL Claude, Maire.

Nombre de membres

en exercice : 15
présents : 15
votants : 15
absents : 00

Présents :

Mme BARBEDETTE, M CHAUVIN, Mme CORDIER, Mme FRELAUT, M HAMEL, M HUARD, M LEDAIN, Mme LEFEVRE, M LEON, Mme MOREL, Mme MY, Mme PECHON, M PILORGE, M POIDVIN, M RONCERAY

Absents excusés :

Absents qui ont donné pouvoir :

Secrétaire de séance : M. POIDVIN Gérard

N°2026044 - Objet : TE53 – VIABILISATION 6 PAVILLONS MAYENNE HABITAT

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'estimation sommaire du projet de desserte électrique, télécommunication et fourreaux d'éclairage public relative au dossier cité en référence.

Il précise qu'à ce niveau d'instruction du dossier les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif. Les éléments détaillés seront transmis ultérieurement après une étude approfondie de l'opération.

Territoire d'Energie Mayenne propose à la Commune de réaliser ces travaux aux conditions financières suivantes :

TRAVAUX	MONTANT DES TRAVAUX	% PEC COMMUNE	COMMUNE	MO 6%	TOTAL A LA CHARGE DE LA COMMUNE
ELECTRICITE HT	25 600,00 €	60%	15 360,00 €	1 536,00 €	16 896,00 €
EP TTC	5 040,00 €	75%	3 780,00 €	302,40 €	4 082,40 €
TELECOM TTC	11 544,00 €	100%	11 544,00 €	692,64 €	12 236,64 €

TOTAL	42 184,00 €		30 684,00 €	2 531,04 €	33 215,04 €
--------------	--------------------	--	--------------------	-------------------	--------------------

Il est rappelé que cette estimation reste conditionnée au choix des fournitures opéré par la Commune.

Ces explications entendues et après délibération,

Le conseil décide :

- D'approuver le projet et de contribuer aux financements proposés par le Territoire d'Energie Mayenne
- D'inscrire à son budget les dépenses afférentes au compte 204182 du budget.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

• Pour : 15
• Contre : 0
• Abstentions : 0

Le secrétaire de séance,
Gérard POIDVIN

Fait et délibéré le 12 mai 2026
Pour extrait conforme,
HAMEL Claude, Maire

